

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE TENUE, MERCREDI, LE 15 NOVEMBRE 2023, À 18 H, AU 688 CHEMIN DU PARC-INDUSTRIEL, RIVIÈRE-ROUGE

PRÉSENCES :

M. Frédéric Broué, président	Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Yves Bélanger	La Macaza
M. Gaëtan Castilloux, substitut	Amherst, La Minerve
M. Joël Charbonneau	Mont-Tremblant, Lac-Tremblant-Nord, Barkmere
M. Michel Chouinard	Lac-Saguay
M. Guy Gauthier, substitut	L'Ascension
M. Denis Lacasse	Rivière-Rouge
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Mont-Blanc

Mme Marlène Perrier, directrice générale et secrétaire-trésorière et Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement sont également présentes.

ABSENCES :

M. Benoit Chevalier	Arundel, Huberdeau, Montcalm
Mme Vicki Emard	Labelle, La Conception
Mme Francine Létourneau	Nominingue
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier
Poste vacant	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 20, M. Frédéric Broué, président, constate le quorum, souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1.** Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023
- 4. ÉLECTION AU POSTE DE PRÉSIDENT**
- 5. CORRESPONDANCES**
- 6. DÉVELOPPEMENT**
 - 6.1.** PGMR conjoint 2022-2029
 - 6.1.1.** Bulletin sur les pénalités : déchets, matières organiques et écocentres
 - 6.2.** Mandat pour faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRACIM
- 7. GESTION DES RESSOURCES**
 - 7.1.** Ressources financières
 - 7.1.1.** Dépôt des états financiers au 31 octobre 2023
 - 7.1.2.** Approbation des comptes à ratifier
 - 7.1.3.** Renouvellement de la marge de crédit
 - 7.1.4.** Utilisation des soldes disponibles de règlement d'emprunt fermé
 - 7.1.5.** Résolution de concordance et de courte échéance relative à un refinancement par obligations au montant de 808 200\$ qui sera réalisé le 22 novembre 2023
 - 7.1.6.** Soumission pour l'émission d'obligation

- 7.1.7. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres
 - 7.1.7.1. Broyage du bois
 - 7.1.7.2. Entretien ménager
- 7.1.8. Demande d'aller en appel d'offres
- 7.1.9. Modification résolution R.4162.23.07.19 Adhésion à une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ
- 7.2. Ressources humaines
 - 7.2.1. Maintien de l'équité salariale
 - 7.2.2. Nomination au comité vigilance
 - 7.2.3. Nomination au comité consultatif
- 8. **OPÉRATION**
 - 8.1. Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération
- 9. **ENVIRONNEMENT**
- 10. **COMMUNICATION**
 - 10.1. Adoption du calendrier des séances
- 11. **INFORMATION**
- 12. **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**
- 13. **VARIA**
- 14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Denis Lacasse, il est résolu :

R.4187
23.11.15

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté, en retirant le point 7.2.3. Nomination au comité consultatif.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, il est résolu :

R.4188
23.11.15

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 septembre 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. ÉLECTION AU POSTE DE PRÉSIDENT

4.1 Nomination d'un président d'élection et secrétaire d'élection

Sur une proposition de M. Gaëtan Castilloux, il est résolu :

R.4189
23.11.15

De nommer Mme Marlène Perrier à titre de présidente d'élection et Mme Rose-Marie Schneeberger à titre de secrétaire d'élection.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.2 Élection

Mise en candidature

Proposition :

M. Gaëtan Castilloux propose M. Frédéric Broué.

La présidente d'élection demande s'il y a d'autres propositions.

Aucune autre proposition n'est soumise. La présidente d'élection demande à M. Frédéric Broué s'il accepte sa mise en candidature.

M. Broué accepte avec plaisir.

**R.4190
23.11.15**

La présidente d'élection déclare M. Frédéric Broué, au poste de président du Complexe environnemental de la Rouge pour un mandat d'un an.

ADOPTÉE à l'unanimité

5 CORRESPONDANCES

- **MELCC** (Réponse à notre demande de modification du projet-cadre de Réduire les émissions de méthane provenant des lieux d'enfouissement au Canada)
- **MRC d'Antoine-Labelle** (résolution d'appui – Réduire les émissions de méthane provenant des lieux d'enfouissement au Canada)
- **Adoptions des prévisions budgétaires 2024**
 - o MRC des Laurentides
 - o Ville de Rivière-Rouge
 - o Municipalité de Lac-Saguay
 - o Municipalité de Nominuingue
 - o Municipalité de La Macaza

6 DÉVELOPPEMENT

6.1 PGMR conjoint 2022-2029

6.1.1 Bulletin sur les pénalités

Dépôt du bulletin sur les pénalités : déchets, matières organiques et écocentres. Ce bulletin a comme objectif d'informer les municipalités des sommes qui auraient été chargées si le système de pénalités était en vigueur. Cet outil permet de connaître les lacunes sur la qualité des matières et continuer la sensibilisation sur les bonnes pratiques « La bonne matière à la bonne place ».

6.2 Mandat pour faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRACIM

Sur une proposition de M. Yves Bélanger, il est résolu :

**R.4191
23.11.15**

D'autoriser Mme Marlène Perrier à faire les démarches nécessaires auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin de faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRACIM pour la construction d'un garage en remplacement du garage effondré.

ADOPTÉE à l'unanimité

7 GESTION DES RESSOURCES

7.1 Ressources financières

7.1.1 Présentation des états financiers au 31 octobre 2023

Dépôt des états financiers pour la période se terminant le 31 octobre 2023.

7.1.2 Approbation des comptes à ratifier

Sur une proposition de Gaëtan Castilloux, il est résolu :

**R.4192
23.11.15**

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 20 septembre au 8 novembre 2023:

- Aucun chèque d'émis pour la période.
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 873 736,11 \$;
- Les salaires pour les périodes P. 39 à P. 45 du 17 septembre au 4 novembre 2023 totalisant la somme de 90 847.41 \$.

Le tout totalisant la somme globale de 964 583,52 \$

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale du Complexe environnemental de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Marlène Perrier

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.3 Renouvellement de la marge de crédit

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, il est résolu :

**R.4193
23.11.15**

D'autoriser le renouvellement de la marge de crédit à la Caisse Desjardins de la Rouge pour l'année 2024 au montant de 250 000,00\$.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.4 Utilisation des soldes disponibles de règlement d'emprunt fermé

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 38 vient à échéance pour le refinancement du solde au montant de 1 291 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE dans le compte solde disponible il y a un montant de réservoir pour ce règlement au montant de 482 734,91\$ qui provient de subvention,

CONSIDÉRANT QUE sur le règlement numéro 44, il y a une solde de disponible.

R.4194
23.11.15

Sur une proposition de M. Denis Lacasse, il est résolu :

D'utiliser le solde de disponible de règlement provenant de la subvention dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation ou compostage (PTMOBC), phase 1 au montant de 482 734,91\$ et d'utiliser également une partie du solde du règlement # 44, au montant de 65,09\$.

Le nouveau solde à financer pour le règlement # 38 sera 808 200\$.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.5 Résolution de concordance et de courte échéance relative à un refinancement par billets au montant de 808 200 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2023

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, le Complexe environnemental de la Rouge souhaite emprunter par billets pour un montant total de 808 200 \$ qui sera réalisé le 22 novembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
38	161 600 \$
38	646 600 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 38, le Complexe environnemental de la Rouge souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur une proposition de M. Michel Chouinard, il est résolu :

R.4195
23.11.15

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 novembre 2023 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 22 mai et le 22 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le président et le secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	56 500 \$	
2025.	59 800 \$	
2026.	63 400 \$	
2027.	67 200 \$	
2028.	71 300 \$	(à payer en 2028)
2028.	490 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 38 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 novembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.6 Soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	15 novembre 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	22 novembre 2023
Montant :	808 200 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Complexe environnemental de la Rouge a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 novembre 2023, au montant de 808 200 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE

56 500 \$	5,41000 %	2024
59 800 \$	5,41000 %	2025
63 400 \$	5,41000 %	2026
67 200 \$	5,41000 %	2027
561 300 \$	5,41000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,41000 %

2- BANQUE ROYALE DU CANADA

56 500 \$	5,45000 %	2024
59 800 \$	5,45000 %	2025
63 400 \$	5,45000 %	2026
67 200 \$	5,45000 %	2027
561 300 \$	5,45000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,45000 %

3- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

56 500 \$	5,40000 %	2024
59 800 \$	5,25000 %	2025
63 400 \$	5,20000 %	2026
67 200 \$	5,20000 %	2027
561 300 \$	5,20000 %	2028

Prix : 98,54500

Coût réel : 5,59807 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE est la plus avantageuse;

Sur une proposition de M. Denis Lacasse, il est résolu :

R.4196

23.11.15

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Complexe environnemental de la Rouge accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE pour son emprunt par billets en date du 22 novembre 2023 au montant de 808 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 38. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.7 Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres

7.1.7.1 Broyage du bois

Dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation S2023-650, pour le broyage du bois. L'ouverture des soumissions a eu lieu, vendredi le 27 octobre 2023, à 10 h.

Nom du soumissionnaire	Montant de l'appel d'offres (taxes non incluses)
Broyage RM Inc.	82 317,07 \$
Services Forestiers Patrick Lagacé	63 492, 00 \$
Produits Forestiers DV Inc.	Non- conforme

Après étude et analyse de la conformité des soumissions reçues.

Sur une proposition de M. Gaëtan Castelloux, il est résolu :

R.4197

23.11.15

D'octroyer le contrat à Produits Forestiers Patrick Lagacé pour la saison 2023, pour un prix budgétaire de 63 492,00 \$, taxes applicables non incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.7.2 Contrat entretien ménager

Dans le cadre de l'appel d'offres de gré à gré pour l'année 2024 et deux années distinctes optionnelles pour l'entretien ménager. L'ouverture des soumissions a eu lieu, vendredi, le 27 octobre 2023, à 10 h.

Sur une proposition de M. Yves Bélanger, il est résolu :

**R.4198
23.11.15**

D'octroyer le contrat à Mme Cynthia Bisson pour la saison 2024, pour un prix budgétaire de 20 670 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.8 Demande d'aller en appel d'offres

Aucune demande.

7.1.9 Modification résolution R.4162.23.07.19 Adhésion à une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ

Suite au libellé de la résolution R.4162.23.07.19

Sur une proposition de Denis Lacasse, il est résolu :

**R.4199
23.11.15**

De modifier la date de début de l'adhésion à la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ à partir du 1er janvier 2024 au lieu du 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2 Ressources humaines

7.2.1 Maintien de l'équité salariale

CONSIDÉRANT QUE le Complexe doit aux cinq ans réaliser une analyse pour le maintien de l'équité salariale pour l'ensemble des personnes salariées.

CONSIDÉRANT QUE l'analyse a été effectuée le 16 octobre 2023.

CONSIDÉRANT QU'aucun ajustement n'a été retenu.

Sur une proposition de M. Guy Gauthier, il est résolu :

**R.4200
23.11.15**

De ratifier l'évaluation du maintien de l'équité salariale réalisée le 16 octobre 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2.2 Nomination comité vigilance

R.4201
23.11.15

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, il est résolu :

De nommer M. Michel Chouinard afin de représenter le Complexe sur le comité de vigilance, selon l'article 72 de Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2.3 Nomination comité consultatif

Reporté à la séance du 17 janvier 2024.

8 OPÉRATION

8.1 Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération

Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération au 30 septembre 2023, ainsi que le comparatif de 2022.

9 ENVIRONNEMENT

10 COMMUNICATION

10.1 Calendrier des séances

R.4203
23.11.15

Sur une proposition de M. Yves Bélanger, il est résolu :

D'accepter les dates suivantes pour le calendrier des séances pour l'année 2024 :

DATE
17 janvier 2024
20 mars 2024
15 mai 2024
17 juillet 2024
11 septembre 2024
16 octobre 2024 (si nécessaire)
20 novembre 2024

De plus, à moins d'indication contraire, les séances débuteront à 15 h et seront précédées du caucus à 14 h.

ADOPTÉE à l'unanimité

11 INFORMATION

12 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- Remerciements à Rose-Marie Schneeberger et son équipe du comité de citoyen de Rivière-Rouge pour leur implication à titre de bénévoles lors du Marathon de la Rouge. 3 kiosques : Zéro déchet.
- 5 visites au site durant la période (municipalité de Saint-Télesphore (3 personnes), Écoles Fleur des Neiges et Académie Sainte-Agathe (50 personnes), la RITL (2 personnes) et 3 citoyens.

13 VARIA

Prochaine séance : le 17 janvier 2024, à 15 h.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

R.4204
23.11.15

L'ordre du jour étant épuisé, M. Yves Bélanger propose la levée de la séance à 18 h 35.

ADOPTÉE à l'unanimité

Frédéric Broué
Président

Marlène Perrier
Directrice générale et secrétaire-trésorière
